



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

UNESCO

Question écrite n° 31065

Texte de la question

M Bernard Bosson appelle tout spécialement l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur les termes de sa réponse apportée à de nombreuses questions écrites relatives à l'intention exprimée par l'UNESCO de célébrer, à Paris, en 1990, le centième anniversaire de la naissance d'Ho Chi Minh. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement français a reçu une invitation officielle et s'il entend s'opposer à ce projet compte tenu de la vive émotion qu'il suscite parmi, notamment, les anciens combattants d'Indochine.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement français est parfaitement conscient de l'extrême sensibilité de l'opinion publique à cette célébration. Le Gouvernement a eu l'occasion de répondre à plusieurs reprises aux nombreuses interventions d'élus, de représentants des anciens combattants d'Indochine ou de défenseurs des droits de l'homme qui souhaitent faire part de leurs préoccupations. Le principe de la commémoration du centenaire de la naissance d'Ho Chi Minh a été adopté par consensus en novembre 1987 par la conférence générale de l'UNESCO en même temps que le principe de la commémoration du centenaire de Nehru, sans que les pays membres aient eu à se prononcer de manière explicite pour ou contre la tenue d'une telle cérémonie. Cependant, à l'époque, la France, comme les autres pays de la Communauté, n'avait pas manqué de relever le caractère politique que risquait de revêtir une telle célébration, en souhaitant qu'à l'avenir ces manifestations soient réservées à la commémoration de personnalités culturelles. Ce message a été entendu par le secrétaire général de l'UNESCO qui a tenu à faire savoir aux autorités vietnamiennes que la participation de son organisation se bornait au prêt d'une salle, sans parrainage autre que celui du Viet-Nam et à condition que cette manifestation garde un caractère purement artistique. Pour sa part, le Gouvernement français a pris en compte les préoccupations qui s'étaient fait jour et s'est abstenu de participer à cette manifestation.

Données clés

Auteur : [M. Bosson Bernard](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31065

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 1990, page 3082